

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RUFFEY-SUR-SEILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 20 mars 2026**

**N° 1**

Date de convocation :

16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous  
la présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Membres votants : 15

MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOIS-  
SON, Michel BONIN, Jean-François BOULLIER, Angélique  
DEMUS, Marie-Pierre HENNEQUIN, Jean-Marc JEANDOT,  
Mélissa JEANJACQUES, Danielle LIVROZET, Antoine  
MARCHAL, Évelyne PETIT, Éric PONSON, Martine PRELY,  
Mathieu SOULAGE.

Secrétaire de séance : Mélissa JEANJACQUES.

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints.**

Vu l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du CGCT : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de Ruffey-sur-Seille étant de quinze, il ne peut y avoir plus de quatre adjoints au maire.

M. le Maire propose, comme lors des mandats précédents de prévoir quatre adjoints vu les nombreuses tâches à répartir.

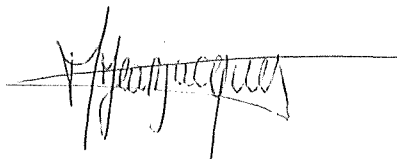
Mme PETIT propose que le nombre d'adjoints soit fixé à 3 étant donné que la compétence périscolaire ait été transférée à la Communauté de Communes le 1 janvier 2019 et diminuer ainsi le coût global des indemnités liés à ces nominations.

Suite à une question de M. BOULLIER, il est précisé que les délégations sont attribuées par arrêté du maire et que le montant des indemnités (encadrés par la loi) sera voté lors du prochain conseil municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :** par 12 voix pour et 3 abstentions (Evelyne PETIT, Jean-François BOULLIER, Michel BONIN),

**Décide** de fixer à quatre le nombre des adjoints de la commune de Ruffey-sur-Seille.

La secrétaire de séance  
Mélissa JEANJACQUES



Le Maire,  
Emmanuel BILLET

